

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 ¹	Taux de référence pour 2024 ^{2a}	Tx moyens pondérés des com. si fusion ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 ⁴	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) ⁵	Taux votés ⁶	Produits attendus (col. 4 x col. 6) ⁷
Taxe foncière bâtie additionnelle	9 914 901	15,88		10 353 000	1 644 056	15,88	1 644 056
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 362 783	26,02		2 456 000	639 051	26,02	639 051
Taxe d'habitation additionnelle	1 754 975	18,71		1 569 000	293 560	18,71	293 560
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	3 721 315	18,25		3 870 000	706 400	18,25	706 400
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>						
Total de la fiscalité additionnelle					2 576 667		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					706 400		
Total					3 283 067		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) ⁸	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) ¹⁰
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
= 2 576 667		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)
CFE unique ou de zone	0,020	
CFE éolienne	>>>	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRIF	FNGIR	FNGIR
2 412 068	98 521	86 782	20 582	119 016		- 786 067	1 950 902

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
3 283 067		1 950 902		5 233 969

À ALENCON
 Le 15 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques
 CATHERINE CASTREC



À
 Le
 Pour la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
 061-200835111-20240411-DE-2024-04-46-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024